

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 septembre 2025

Date de la convocation : 8 septembre 2025

Lieu : Salle du conseil

Le seize septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-AREY, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Madame Anne STUTZ, Maire.

Présents : Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Caroline CASTILLON, Bernard GLUSZYK, Claire MEGIAS, Anne STUTZ

Absents excusés : Gérard JULIEN

Secrétaire de séance : Guy BACCOLI

Validation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2025

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décision Modificative n°2025-01

Mme la Maire informe le Conseil qu'il convient de régulariser une écriture comptable passée en 2022 concernant la vente de terrains. Pour cela, il convient de prévoir l'ouverture de crédit budgétaire au chapitre 041 en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 200,00 € comme suit :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
040	28171	200,00			
réelle	21578	-200,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
réelle	65888	200,00	042	75888	200,00
TOTAL		200,00	TOTAL		200,00

L'écriture initiale au chapitre 040 compte 28171 pour un montant de 200,00 € pourra alors être annulée et les écritures de cession pourront être régularisées en tenant compte de la moins value.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

Décision modificative N°2025-02

Mme la Maire informe le Conseil que pour payer les travaux de réfection de la rue Revoirette à Pellenfrey, il convient de prévoir l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires sur l'opération 59 et de réduire les crédits budgétaires non affectés à une opération comme suit :

Dépenses d'investissement		
chapitre	compte	montant
réel	2315-0	31 579,20
réel	2315-59	-31 479,20
TOTAL		0,00

Subventions aux associations

Il est proposé d'attribuer des subventions, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2025, aux associations suivantes :

- ADMR 300€
- ACCA CHASSE 80 €
- AAPMA Pêche 50 €
- LMCT 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Maire à verser les subventions aux associations mentionnées.

Recensement de la population 2026 : nomination d'un coordonateur communal

Le recensement de la population permet d'établir la population officielle de la commune et les caractéristiques des logements et des habitants. Les chiffres issus de ce recensement permettent de définir la participation de l'État au budget de la commune, le nombre d'élus au conseil municipal et d'identifier les besoins de la population.

La collecte du recensement se déroulera du **jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026**.

Pour préparer cette enquête de recensement, il convient de nommer un coordonnateur communal. Ses missions sont celles définies par décrets.

Ses obligations relatives à la confidentialité et la protection des données sont celles définies par le règlement général sur la protection des données et les lois n° 51-711 et n° 78-17. À ce titre, il s'engage notamment à ne pas transmettre les renseignements ou données relatives à des personnes physiques, qu'il sera amené à collecter ou mobiliser pour les besoins du recensement de population, à d'autres destinataires que ceux désignés ou autorisés par l'Insee ; ni en faire état dans ses relations à des tiers, quels qu'ils soient.

Il bénéficiera d'une journée spécifique de formation en octobre 2025.

Mme la maire propose de nommer Madame Agnès Bertoli en tant que Coordonateur communal et en tant qu'Agent Recenseur. Elle sera rémunérée en heures complémentaires en fonction du travail effectué.

Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Eau et Assainissement (RPQS)

Mme la maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et leur délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ils sont également mis à disposition du public sur le site de la commune www.saint-arey.fr rubrique services/eau et assainissement

Pour une comparaison des prix entre communes une carte interactive est mise à disposition du public sur le site SISPEA : <https://www.services.eaufrance.fr/carte-interactive>

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal :

- **ADOpte** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne les rapport et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Point sur les travaux : Eau / voirie / défense incendie

Personnel

M. Viallet a été recruté pour effectuer un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet (7/35) au sein du service général d'entretien de la commune sur la période de mai à septembre. Son contrat a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2025.

Débroussaillage

- Débroussaillage des hameaux
- L'entretien du cimetière n'est plus sous-traité, il est réalisé en interne
- Débroussaillage autour des réservoirs
- Débroussaillage du périmètre de captage de La Beaume
- Débroussaillage de la cunette d'évacuation des eau-usées sous la mairie

eau

- **Une contamination de l'eau potable de La Beaume** a eu lieu en juin 2025. Le réservoir a été traité au chlore et un des deux drains alimentant le captage a été détourné afin d'éviter une nouvelle contamination.
- **Une contamination de l'eau potable à Pellenfrey** a eu lieu aout 2025 à la suite de gros orages. Un traitement au chlore a été réalisé sur les réservoirs de Pellenfrey et du Mas qui sont alimentés par la même source.
- **Tous les réservoirs** (Pellenfrey, Le Mas, Le Moulin, La Beaume) ont été nettoyés cet été.
- **Les compteurs de prélèvement** situés en sortie de réservoir ne sont pas conçus pour la mesure des faibles débits et ont une durée d'utilisation de 10 ans. L'agence de l'eau demande que les compteurs soient changés avant le 31 décembre 2025.

voirie

- **Coupure route La Beaume – Cognet du 8 septembre au 18 septembre 2025.** La route La Beaume – Cognet sera fermée à la circulation durant 2 semaines dans la période de 19 mai au 13 juin pour des travaux d'enfouissement de la ligne HTA au lieu-dit Les Sagnes. Cette coupure nécessite également la mise en place de groupes électrogènes par ENEDIS afin d'alimenter la commune.
- **Réfection de la rue Revoirette** : les travaux sont prévus 2eme quinzaine de septembre

Telecom

- **Remplacement d'un poteau France Telecom** : le remplacement du poteau qui supporte les lignes téléphoniques et le réseau fibre optique en sortie de La Beaume direction le Bourg est prévu d'ici fin septembre. Bien que le poteau soit au sol, les réseaux fonctionnent toujours.

Défense incendie

- Le contrôle de toutes (7) les bornes incendie a été réalisé en juillet. Les résultats sont transmis au SDIS38

Subventions pour travaux

- La subvention pour la réfection de la route de La Beaume pour un montant de 9797 € a été versée.
- Le devis pour la réfection de la rue Revoirette à Pellenfrey s'élève à 26 329 € HT. Une demande de subvention a été déposée auprès du département sur l'enveloppe territoriale pour un montant de travaux de 48 485 € HT incluant la pose d'une glissière de sécurité. La demande de démarrage anticipé des travaux a été acceptée par le département en vue de démarrer les travaux la deuxième quinzaine de septembre, avant la prochaine conférence territoriale qui aura lieu le 25 septembre 2025.

Informations diverses

Congé maternité de la secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie est en congé maternité depuis le 30 juillet 2025 jusqu'au 18 novembre 2025

Programme Village d'avenir de l'ANCT

La commune de Saint-Arey est lauréate de la deuxième vague du programme Villages d'avenir de l'ANCT avec les communes de La Motte-Saint-Martin, Monteynard, Marcieu, Mayres-Savel, et Cognet. Le programme Villages d'avenir accompagne des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou au service d'une dynamique nouvelle dans la commune, il apporte un appui en ingénierie.

Une réunion de présentation a été organisée avec la préfecture au siège de la CCM. Un chef de projet par département est dédié à ce programme (pour 34 communes en Isère). Il est au service des élus et facilite leur travail en les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'État comme des autres partenaires financeurs. L'idée est de construire un projet commun autour du lac de Monteynard, mais des projets individuels peuvent également être envisagés. Dans un premier temps des rencontres entre chaque commune et le chef de projet sont prévues.

Portage de repas

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), la Communauté de Communes de la Matheysine souhaite être facilitatrice sur la question du portage de repas à domicile, service utile aux aînés du territoire. Cette action va se concrétiser par l'édition prochaine d'une brochure destinée à informer les habitants des prestataires auxquels ils peuvent faire appel en fonction de leur commune de résidence. Saint-Arey fait partie des six communes de la Matheysine qui ne sont plus, à l'heure actuelle, desservies par un prestataire.

Projet éolien

Un avenant à a promesse de bail est en cours de finalisation pour inclure des parcelles qui avaient été oubliées.

Journées du patrimoine 20-21 septembre 2025

L'édition 2025 des Journées européennes du patrimoine se tiendra samedi 20 et dimanche 21 septembre. La chapelle de Saint-Arey sera ouverte à cette occasion du **vendredi 19 septembre 9h au lundi 22 septembre 20h**.

Changement de gamme logiciels AGEDI

AGEID, notre éditeur de logiciel propose une migration gratuite et obligatoire de ses logiciels vers sa gamme PROXIMA dont le principal avantage est de faciliter le travail, les données étant gérées et sauvegardées par AGEDI sur des serveurs sécurisés et hébergés en France. La migration a été reportée à la semaine du 15 au 19 septembre 2025.

Elections municipales 2026

Les dates des prochains scrutins sont fixées aux **15 et 22 mars 2026**

Des changements sont à noter dans les communes de moins de 1 000 habitants. Ainsi, la loi du 21 mai 2025 étend le mode de **scrutin de liste paritaire** à ces communes.

Les listes doivent désormais être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la **suppression du panachage**. Il n'est donc plus possible d'ajouter ou supprimer des noms.

Pour les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers à élire est de 7, le nombre de candidat minimum toléré sur la liste ou au conseil municipal est de 5 et le nombre maximum est de 9 (les candidats supplémentaires pourront être appelés en cas de vacances en cours de mandat).

Comptes rendus de réunions

- SIVOM du Lac de Monteynard
- Conseil Communautaire 26/05/2025 et du 10/07/2025
- Conférence des maires 12/06/2025 et du 11/09/2025
- Conférence des solidarités 16/06/2025

• Réunions à venir

- Conférence Territoriale du 25/09/2025
- Conseil Communautaire 25/09/2025
- Echange avec La Poste sur le portage de repas 25/09/2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.